



CONFÉDÉRATION SUISSE
OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

① CH 664 680 A5

⑤ Int. Cl.4: A 47 F 5/13

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

⑫ **FASCICULE DU BREVET** A5

⑲ Numéro de la demande: 2594/85

⑦ Titulaire(s):
Michel Edouard Slatkine, Genève

⑳ Date de dépôt: 19.06.1985

⑧ Inventeur(s):
Slatkine, Michel Edouard, Genève

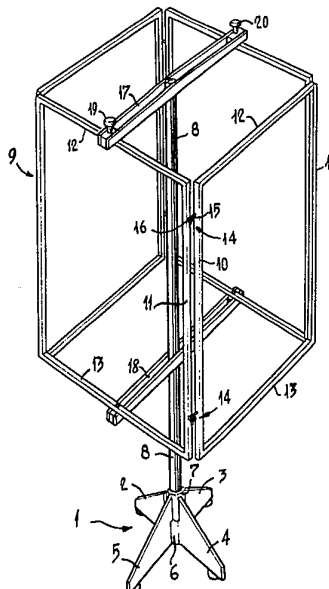
㉔ Brevet délivré le: 31.03.1988

④ Fascicule du brevet
publié le: 31.03.1988

⑦ Mandataire:
Pierre Ardin & Cie, Genève

⑤ **Présentoir tournant.**

⑦ Le support (9) d'un présentoir est formé de quatre panneaux articulés entre eux le long de leurs bords verticaux (10, 11) et articulés sur deux bras (17, 18) solidaires d'un tube (8). Ce dernier est monté sur un socle (1) constitué par des plaques munies de parties cylindriques (6, 7), dans lesquelles le tube (8) peut tourner, ces deux plaques pouvant également pivoter l'une par rapport à l'autre pour être rabattues l'une contre l'autre.



REVENDEICATIONS

1. Présentoir tournant comprenant un socle portant un pivot central d'axe vertical sur lequel est monté un support pour des objets à exposer, ce support étant en forme générale de parallélépipède, caractérisé en ce que le support est formé par au moins quatre panneaux rectangulaires articulés les uns aux autres suivant des axes longeant leurs côtés contigus pour former un ensemble repliable, les panneaux étant ramenés sensiblement parallèlement entre eux en position repliée du support, ce dernier étant relié au pivot central par au moins un bras susceptible de pivoter suivant un axe parallèle à, ou confondu avec, celui du pivot central.

2. Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que le support comprend quatre panneaux, le bras transversal étant monté tournant sur le pivot central et étant articulé par ses deux extrémités au milieu des deux bords supérieurs de deux panneaux opposés.

3. Présentoir selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'il comprend un bras transversal articulé au milieu des bords inférieurs de deux panneaux opposés.

4. Présentoir selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le socle est formé par au moins trois pieds s'étendant à partir du pivot central, au moins un des pieds étant articulé suivant un axe parallèle à celui du pivot central pour pouvoir être rabattu lorsque le support est en position repliée.

DESCRIPTION

On connaît déjà des présentoirs tournants comprenant un socle portant un pivot central d'axe vertical sur lequel est monté un support pour des objets à exposer, ce support étant en forme générale de parallélépipède.

De tels présentoirs sont très souvent utilisés pour supporter des cartes postales illustrées et, dans nombre de commerces, ils sont placés sur la chaussée ou le trottoir devant le commerce, pendant la journée. Le commerçant doit les ranger dans ses locaux pendant la nuit, ce qui pose fréquemment des problèmes d'encombrement, car ces présentoirs sont habituellement d'assez grandes dimensions.

L'invention a pour but de faciliter le rangement des présentoirs lorsque le commerce est fermé. Ce but est atteint grâce au fait que le support est formé par au moins quatre panneaux rectangulaires articulés les uns aux autres suivant des axes longeant leurs côtés contigus pour former un ensemble repliable, les panneaux étant ramenés sensiblement parallèlement entre eux en position repliée du support, ce dernier étant relié au pivot central par au moins un bras susceptible de pivoter suivant un axe parallèle à, ou confondu avec, celui du pivot central.

Le dessin annexé représente schématiquement, et à titre d'exemple, une forme d'exécution du présentoir objet de l'invention.

La figure 1 est une vue en perspective de cette forme d'exécution.

La figure 2 en est une vue en plan en position déployée du support.

La figure 3 en est une vue en plan en position repliée du support.

Le présentoir illustré comprend un socle 1 comprenant quatre

5 pieds constitués par les bras 2, 3, 4 et 5 de deux plaques combinées chacune à une partie cylindrique 6, respectivement 7, destinée à recevoir l'extrémité inférieure d'un tube 8. Ce dernier est monté pivotant dans les parties cylindriques 6 et 7 et constitue ainsi un pivot central pour un support d'exposition 9.

Le support 9 est formé par quatre panneaux, dont on n'a représenté que le cadre pour rendre le dessin plus clair. Ces cadres sont bien entendu destinés à porter des éléments destinés à recevoir les objets à exposer, par exemple des cartes postales, brochures, cartes de géographie, etc. Ces éléments peuvent être formés par un grillage ou un panneau plein, présentant de petits réceptacles, ou encore des trous et/ou des crochets permettant de suspendre des objets divers.

Chaque cadre comprend deux montants verticaux 10 et 11 reliés à deux traverses horizontales 12 et respectivement 13. Le montant 10 d'un cadre est articulé au montant 11 contigu du cadre voisin par des charnières élémentaires 14 qui sont constituées simplement par un crochet 15 formant gond engagé dans un œillet 16 du montant 11.

Les traverses horizontales 12 et 13, qui constituent les bords supérieur et inférieur d'un panneau sont articulées par leur milieu sur deux bras 17 et 18 transversaux, fixés au tube central 8. Le panneau opposé est également articulé sur ses bras 17 et 18 par le milieu de ses bords supérieur et inférieur. L'articulation sur les bras 17 et 18 est réalisée au moyen de vis 19 et 20, qui permettent le pivotement des traverses 12 et 13 par rapport au bras 17 et 18 lorsqu'elles sont desserrées, mais qui permettent d'en fixer la position relative par un simple serrage. Ces vis présentent une tête à mollette permettant de les serrer et de les desserrer sans avoir recours à un outil particulier.

Comme le montre bien la figure 2, le support 9 présente en position déployée la forme d'un parallélépipède de section carrée.

Lorsque l'utilisateur veut replier le présentoir pour le ranger, il lui suffit de desserrer les vis 19 et 20 pour lui permettre de ramener les panneaux sensiblement parallèles entre eux, comme le suggère la figure 3 qui représente en plan le présentoir un peu avant la fin du mouvement de repliage. Les quatre pieds sont également repliés les uns contre les autres, de sorte que l'ensemble n'occupe plus qu'un volume minime, ce qui permet par exemple de placer plusieurs présentoirs les uns contre les autres à l'intérieur d'un local de petite dimension.

On peut bien entendu prévoir de nombreuses variantes et le support pourrait notamment comprendre deux bras transversaux supérieurs et deux bras inférieurs, de sorte que les quatre panneaux pourraient être reliés au tube central, ce qui rendrait l'ensemble plus rigide. Bien entendu, dans un tel cas, il est nécessaire que les deux bras supérieurs et les deux bras inférieurs puissent pivoter l'un par rapport à l'autre autour du tube 8.

Dans une version simplifiée, on pourrait se contenter du seul bras supérieur 17, le bras inférieur 18 étant omis. Le support 9 serait alors seulement suspendu librement sur l'extrémité du tube 8.

Le support pourrait aussi comporter plus de quatre panneaux, de façon à prendre une forme s'approchant sensiblement d'un cylindre. On pourrait par exemple prévoir six panneaux, mais il paraît préférable d'en prévoir huit, ce qui permettrait de replier l'ensemble de façon à occuper un minimum de place.

Fig.1

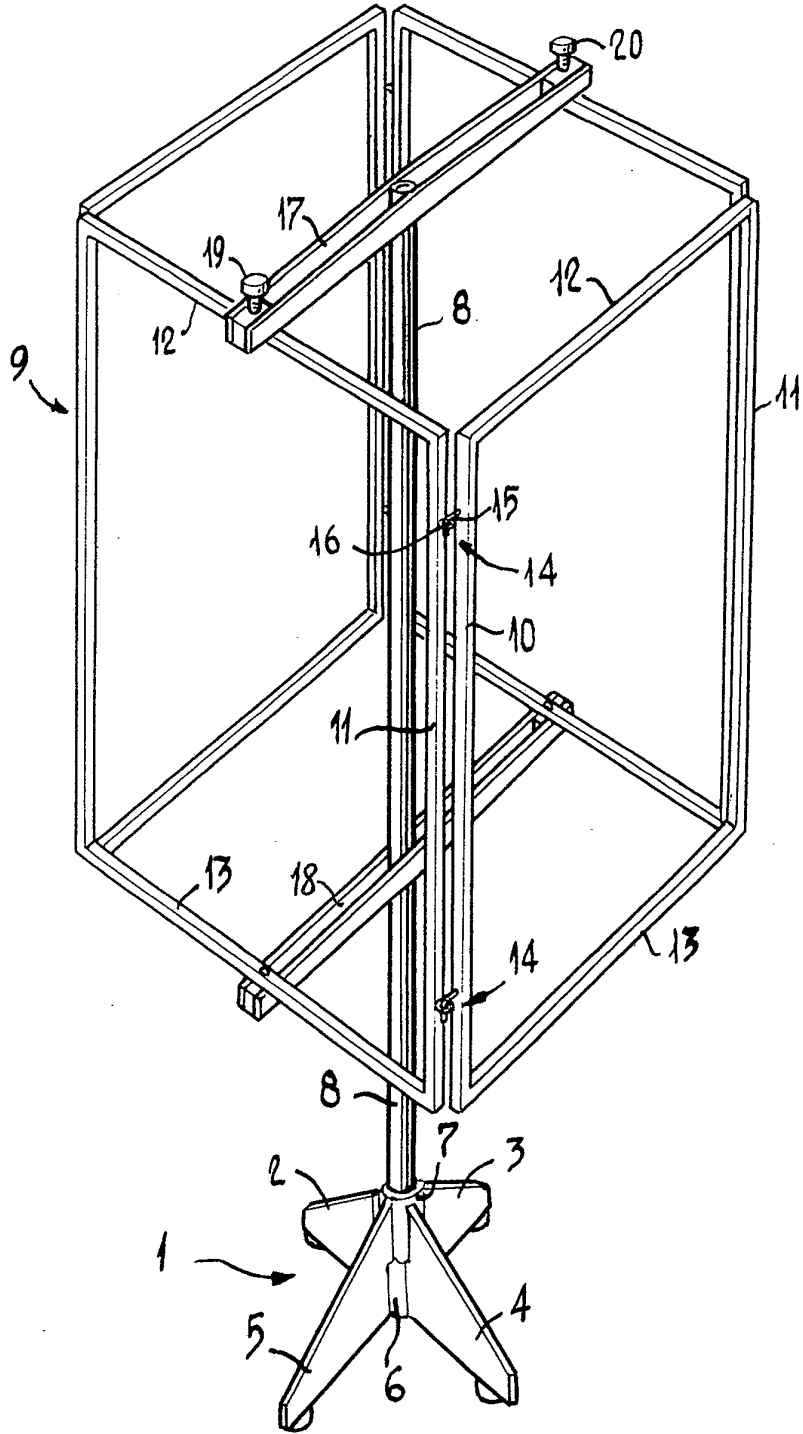


Fig.2

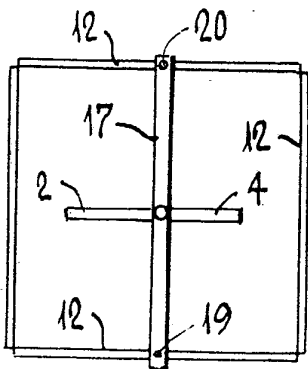


Fig.3

